



Par e-mail: vernehmlassungen@estv.admin.ch

Berne, le 10 novembre 2025

Consultation : Taux spécial de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

L'objet de cette consultation est la prolongation du taux spécial de TVA à 3.8% pour les prestations du secteur de l'hébergement pour 8 ans (jusqu'à 2035).

Position du Centre :

Un nécessaire soutien pour l'hébergement

Le Centre accueille favorablement la prolongation du taux spécial de TVA pour l'hébergement. Celui-ci permet, en effet, de préserver la compétitivité internationale de la Suisse face à des voisins qui appliquent eux aussi des régimes spéciaux de TVA comparables. Pour le Centre, il ne s'agit pas là d'un privilège que l'on accorderait à la branche, mais d'une condition-cadre juste pour une branche qui ne peut être délocalisée et qui emploie beaucoup de personnel.

Le tourisme est un pilier de notre économie, présent dans toutes les régions du pays et faisant vivre de nombreuses PME, souvent familiales. Dans certaines régions, le secteur se révèle même au cœur de l'économie locale, faisant travailler de nombreux commerces, artisans et producteurs et employant de nombreux habitants. Aussi, aux yeux du Centre, supprimer ce taux spécial de TVA pour l'hébergement serait particulièrement malvenu, tant au regard de l'importance de la branche pour notre économie que pour la cohésion nationale. Dans ce contexte, la prolongation du taux spécial est non seulement justifiée, mais aussi nécessaire pour donner de la visibilité et de la sécurité à des milliers de PME qui composent le tissu hôtelier.

Supprimer le taux spécial : un mauvais remède

Par ailleurs, contrairement à ce que le Département des finances fédérales soutient dans son rapport explicatif, Le Centre doute que le taux spécial actuel amoindrit la capacité du secteur à se moderniser. D'une part, les possibilités supposées de numérisation des processus et d'autonomisation dans la branche paraissent assez limitées dans un secteur par essence centré sur l'humain. D'autre part, si le secteur n'a pas attendu les suggestions de la Confédération pour embrasser les possibilités que lui offre le numérique, il convient de relever que l'investissement en matériel, logiciel, cybersécurité ou encore en formation reste un obstacle majeur, notamment pour les plus petites structures. Cela plaide, de fait, plutôt contre la suppression du taux spécial actuel de TVA, car une telle décision aurait pour résultat concret de grever davantage la situation économique de ces établissements et, partant, leur capacité à investir dans la modernisation de leur activité.

Enfin, Le Centre exprime des réserves quant à l'idée que la suppression du taux spécial de TVA puisse représenter un moyen adéquat pour lutter contre le surtourisme, comme l'avance l'administration. En Suisse,



ce phénomène reste, en effet, saisonnier et localisé, et sans commune mesure avec les situations extrêmes que connaissent certaines destinations européennes comme Venise ou Ibiza. Le Centre considère que les mesures adoptées notamment pas les acteurs du secteur en Suisse permettent de gérer les pics d'afflux saisonnier de voyageurs de manière adaptée et que, pour le moment, aucune nouvelle mesure ne semble nécessaire à ce sujet.

Un ancrage durable du taux spécial nécessaire

Le Centre en est convaincu : la stabilité des conditions-cadres constitue un facteur décisif pour la planification et pour préserver l'attractivité de la Suisse en tant que destination touristique, dans une branche déjà confrontée à des prix parmi les plus élevés d'Europe. À l'instar des secteurs d'exportation de notre économie, l'hôtellerie suisse doit composer avec la force du franc, renforcée par un contexte international incertain. S'y ajoute une pénurie de personnel qualifié, en partie liée aux reconversions professionnelles intervenues durant la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte, Le Centre considère qu'il est non seulement nécessaire mais aussi pleinement justifié de pérenniser le taux spécial de TVA pour le secteur de l'hébergement. Il ne s'agit plus d'une mesure temporaire, mais d'un instrument structurel essentiel à la compétitivité du tourisme suisse. Le Centre invite dès lors le Conseil fédéral à reconnaître le caractère durable de ces défis et à inscrire de façon permanente ce taux spécial dans la loi.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel
Secrétaire général Le Centre Suisse